

## La vie associative

### Fressines en fête

Fressines en Folie : Enfin le 1er mai arrive avec notre 2ème descente de caisses à savon !!! Activités non stop de 8h à 18h sans interruption. Nous vous espérons aussi nombreux que l'an passé à cette activité Fressines en Folie qui s'articule d'une descente de caisses à savon autour d'un vide grenier. Attention la RD7 sera fermée à la circulation le lundi 1er mai toute la journée (de la route de Chanteloup (garage) au carrefour du local technique - Thorigné - Mougou). De plus la route de Chanteloup sera elle fermée à la circulation du garage au carrefour de Chanteloup - Aigondigné - La Chesnaye du dimanche 30 avril 14h au lundi 1er mai 23h. Des déviations seront mises en places. Si vous êtes exposants au vide grenier vous devez vous présenter au niveau du stade par la route de la Mayenne et non par l'entrée classique de la salle des fêtes. Tombola - Buvette - Restauration sur place Ambiance assurée - ON COMPTE SUR VOUS !!! Contact & renseignements : Myriam FOUCHÉ 06.98.48.28.72 - [fressinesenfete@laposte.net](mailto:fressinesenfete@laposte.net)

### Fress'scène

Merci à tous ceux qui sont venus soutenir nos jeunes au mois de mars lors de nos représentations. Nous recrutons de nouveaux acteurs, pour nous rejoindre, il faut avoir entre 8 et 16 ans. La bonne ambiance et la bonne humeur sont au rendez-vous pendant les répétitions. On s'adresse à toi qui n'ose pas t'inscrire au théâtre. Sache que le théâtre permet d'être plus à l'aise devant tes camarades, de travailler ta mémoire et tu peux même avoir pleins d'astuces pour améliorer tes exposés, tes oraux ou autres ! Allez rejoins-nous, tu ne le regretteras pas. Nous sommes à la recherche de bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter. Contact : Bénédicte 06.47.64.79.40 A très bientôt

### Pétanque

Concours le vendredi 12 mai à 20 h 30, vendredi 2 juin à 20 h 30 et vendredi 30 juin à 20 h 0 en doublette formée.

### Les Baladins

Vous êtes venus nombreux nous voir en février ou en mars derniers. « Cas de Farce Majeure » a été l'occasion pour nous de renouer avec les planches. Ce retour sur scène, vos retours positifs, vos applaudissements et vos rires, ont cravaché notre enthousiasme et notre motivation à nous lancer dans un nouveau projet pour la saison 2023-2024.

**Dans cette perspective, nous serions très heureux d'accueillir de nouvelles recrues.**

Vous vous sentez l'âme d'un acteur ou d'une actrice en herbe, ou vous avez tout simplement envie de vous lancer dans l'aventure du théâtre, alors n'hésitez pas à nous contacter par mail : [lesbaladinsdefressines@gmail.com](mailto:lesbaladinsdefressines@gmail.com), ou par téléphone au 06 83 87 06 71 (contact : Nathalie).

Vous pouvez également noter la date de notre réunion de rentrée, ouverte à tous : jeudi 31 août 2023 à 20h, à la salle des fêtes de Fressines.

Théâtralement vôtre, La Troupe

### Ener'gym

Ener'gym tiendra son assemblée générale le vendredi 2 juin 2023 à 19 h. L'association prépare sa rentrée sportive 2023. A cet effet des permanences pour les pré-

inscriptions auront lieu les : lundi 26 juin et lundi 3 juillet de 18 h 30 à 19 h 30, à la salle des fêtes de Fressines. Les cours de pilates et de yoga ayant un nombre de places limitées, il est recommandé de se pré-inscrire. Vous retrouverez les informations sur le site de [fressines.net](http://fressines.net). Renseignements par mail : [energym.fressines@hotmail.fr](mailto:energym.fressines@hotmail.fr) - Par téléphone : Nathalie au 06 10 89 12 94 ou Marie-Hélène au 06 13 46 30 61. L'équipe, Ener'gym

### Ecole de musique « A portée de zik »

La musique résonnera 2 fois en juin ! 2 manifestations musicales se préparent courant juin à la salle des fêtes de Fressines :

**Le dimanche 11 juin** : notre chorale « Le Chœur de Mayolle » se produira avec la chorale de Périgné « Sotto Voce » dans le cadre des **20 ans de Chorabelle** (association qui réunit les 2 chorales) **Le samedi 24 juin** : L'école de musique de Fressines organisera la traditionnelle **Audition de musique** de ses adhérents. Ce sera l'occasion pour nos musiciens en herbe et notre chorale « Le Chœur de Mayolle » de vous montrer les progrès réalisés en cours d'année ! Plus d'infos à venir dans le prochain Fressines Infos et sur notre page Facebook « A Portée de Zik ».

### Métronome

Date à retenir : Le samedi 4 novembre 2023 L'Association Métronome avec ses 8 musiciens organise à la salle des fêtes de Fressines une soirée dansante années 80. 3 heures à danser sur les tubes indémodables et connus de tous. Restauration et buvette assurées par l'Association Fressines en fête. Entrée 10 €. Vous pouvez dès à présent réserver au 06.86.80.76.28



**Parc du Cèdre**  
Ce parc sera bientôt  
ouvert au public



## Edito

Les événements de ces dernières semaines portent sur les budgets que ce soit au niveau de la commune ou de la communauté de communes, Mellois en Poitou. Le vote d'un budget n'est jamais anodin, c'est un signe fort de l'orientation des élus sur les politiques publiques. Au niveau communal, le Conseil Municipal s'est réuni à deux reprises les mardis 14 février et 13 mars. Ces deux conseils ont traité, en outre, les différents budgets communaux avec le vote du taux des taxes communales. **Nous avons acté une nouvelle baisse des taux communaux, c'est un geste fort même si c'est très symbolique au niveau du montant.** Cette baisse a été argumentée par le fait suivant. Via les attributions de compensation et l'application de l'ancien pacte fiscal et financier, la commune perçoit de Mellois en Poitou 1 345 € de plus chaque année. Nous avons considéré, que cette somme devait revenir aux habitants et non dans le budget communal. C'est en appliquant ce principe, qu'il a été proposé une baisse équivalente des impôts de la commune, soit 0.35 %.

Les taux suivants ont donc été votés à l'unanimité : Taxe sur le Foncier Bâti : 37.34 % au lieu de 37.47 % et la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 77.35 % au lieu de 77.62 %.

Vous retrouverez en pages intérieures les principaux chapitres de ces budgets.

Malheureusement les contribuables auront du mal à constater cette baisse sur leur feuille d'imposition de l'automne prochain car parallèlement les pouvoirs publics ont décidé, compte tenu de l'inflation, de revaloriser les bases de 7.1 % !

Si ces décisions communales ont été prises à l'unanimité, les débats ont été beaucoup plus houleux au niveau de la communauté de communes du fait d'une vision intercommunale très différente en fonction des ex-territoires. Le 6 avril dernier les délégués communautaires

devaient se positionner sur les taux d'imposition et sur le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Sur les taux d'imposition, **les délégués communautaires ont acté l'échec des négociations qui visaient à aller vers un rééquilibrage fiscal sur l'ensemble du territoire. Malgré notre opposition, la hausse des impôts sur l'ex Cellois, du fait du lissage, va donc se poursuivre jusqu'en 2028 !!!**

Sur la TEOM, les débats ont également été très houleux. **Le taux proposé de passer la taxe de 12.98 % à 16.48 % soit une hausse de 27 % (qui fera une hausse de 36 % avec la hausse des bases) a également été acté malgré une forte opposition** (sur 71 votants : 48 votes pour, 29 votes contre et 4 abstentions).

Vos deux délégués communautaires (Chantal BRILLAUD et moi-même) n'ont pas ménagé leurs efforts pour s'opposer à ces deux votes. Nous vous proposons de retrouver en page intercalaire nos deux interventions. Nous sommes également à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient plus de précisions.

Nous ne pouvons que constater, que le fait majoritaire est là.

Et maintenant ?

Je ne vous cache pas ma déception de ne pas aboutir sur le rééquilibrage fiscal. **Nous devons nous rendre à l'évidence certains délégués communautaires, certaines communes de l'ex Mellois ne souhaitent pas corriger cette iniquité.** Dans les prochaines semaines, je vais en tirer les conclusions par moins de solidarité communautaire et un recentrage de mes positions sur le seul intérêt des Fressinoises et des Fressinois. Sur un tout autre sujet, sur le dernier Fressines infos du mois de mars, nous vous annoncions l'arrivée probable d'un nouveau médecin pour reprendre le cabinet médical.

Nous sommes heureux de vous confirmer l'arrivée à partir du

1<sup>er</sup> juin du Docteur Antoine EL JAMMAL. Lors d'une rencontre avec les membres du Conseil Municipal, il a pu se présenter et nous donner sa vision sur son arrivée à Fressines.

Le Docteur est d'origine Libanaise, il est arrivé en France à l'âge de 18 ans, a fait toutes ses études à Poitiers avant de travailler en cabinet sur Niort, Vouillé puis récemment à l'Aiguillon sur Mer. Il est âgé de 56 ans, son objectif est de terminer sa carrière à Fressines soit une petite quinzaine d'années d'activités. Il travaillera avec son épouse qui assurera le secrétariat du cabinet. Sa vision est une médecine de proximité avec des visites à domicile, des échanges au téléphone, la prise en compte des urgences... Il s'est engagé devant les élus à prendre dans sa patientèle tous les habitants de la commune qui le solliciteront. Enfin, il nous a précisé que **le numéro de téléphone du cabinet va changer, il doit nous le communiquer pour que nous puissions le diffuser largement sur le panneau d'affichage et sur le site CityAll.** Nous lui souhaitons la bienvenue à Fressines.

Pour terminer, sachez que depuis le 12 avril, la commune est propriétaire du Parc du Cèdre. Ce parc va être ouvert au public dans les prochains jours. Au préalable nos agents vont installer une clôture pour séparer cette parcelle de la propriété privée. Ouvrir un passage pour relier le Parc à l'Allée des Platanes et tracer des allées piétonnes (d'arbre en arbre) avec la tondeuse. Pour l'entretien, seules les allées seront tondues régulièrement, le reste du Parc fera l'objet d'une « fauche tardive ». Nous vous invitons à venir y flâner.

Bonne lecture de ce Fressines Infos.

Le Maire  
Patrice FOUCHÉ

### Sommaire :

#### Edito

#### Le travail du Conseil Municipal

- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022
- Vote du budget 2023
- Vote des subventions aux associations communales
- Informations des commissions
  - Sécurité et environnement
  - Affaires scolaires et jeunesse
  - CCAS
  - Voirie et bâtiment

#### A savoir

- Transport scolaire
- Cérémonie du 8 mai
- SACEM
- ADM 79

#### Vie associative

- Fressines en fête
- Fress'scène
- Pétanque
- Les Baladins
- Ener'gym
- Ecole de musique « A portée de Zik »
- Métronome

## Les décisions du Conseil Municipal

### Vote du compte administratif et du compte de gestion

Le compte administratif 2022, en concordance avec le compte de gestion validé par le Trésor Public, se présente en dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 158 193.24 € et en recettes pour 1 284 683.33 € soit un excédent de fonctionnement 2022 de 126 490.09 €. En dépenses d'investissement à hauteur de 363 948.40 € et en recettes pour

### Budgets pour l'année 2023 : baisse des taxes communales de 0,35 %

Vous retrouvez les taux d'imposition dans l'édito de M. le Maire. Le budget 2022 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 677 324 €. Ce budget couvre les charges de la commune et dégage une somme de 400 000 € pour la section d'investissement. Les principaux postes de charges sont constitués des charges courantes (eau, électricité, téléphone, fournitures cantine) et diverses fournitures (entretien véhicules, bâtiments...) pour 413 332 €, les charges de personnel pour 635 150 €, des charges de gestion (subventions aux associations, indemnités des élus, cotisations diverses...) pour 130 695 €, charges financières (intérêts des emprunts) pour

181 303.30 € soit un déficit d'investissement 2022 de 182 645.10 €. Excédent de fonctionnement global cumulé pour 520 503.24 €, déficit d'investissement cumulé pour 9 367.10 €. L'affectation du résultat se décompose comme suit : excédent de fonctionnement reporté 511 136.23 €, déficit d'investissement reporté 9 367.01 €. Le compte administratif et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité.

15 000 €, charges exceptionnelles pour 1 115 €, reversement FNGIR 81 932 € et provisions impayées pour 100 €.

Les recettes proviennent d'une atténuation de charges de 4 000 €, des impôts et taxes locales pour 731 887 €, des dotations de l'Etat pour 337 500 €, des produits de service (garderie, cantine...) 87 800.77 €, autres produits de gestion courante pour 5 000 € et l'excédent pour 511 136.23 €.

La section d'investissement s'équilibre à 1 101 707€ comprenant le remboursement d'emprunts en capital pour 94 999.99 €, les principaux travaux prévus (local commerce, rue des Maisons Neuves...) et achats de divers matériels et outillage.

### Vote des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 mars dernier a voté à l'unanimité la reconduction des subventions aux associations communales. Plusieurs associations n'ont pas désiré de subvention cette année. Globalement c'est une somme de 7 885 € qui a été attribuée au monde

Associations	Montant	Associations	Montant
A C C A	650 €	FRESSINES EN FETE	495 €
A. P. E.	620 €	FRESSINES.NET	545 €
ASS. SCOLAIRE	350 + 1 200 € Projet Hip Hop	ENERGYM	420 €
CUMAV	320 €	LA TRIBU DES TAMALOUS	380 €
ECOLE DE MUSIQUE	620 €	LES FRESSI-NOUS	245 €
FOOT LOISIRS	315 €	PROTECTION CIVILE	120 €
U.S.E.P.	330 €	LES BALADINS	250 €
FRESS'SCENE	225 €	ANCIENS ELEVES	250 €
METRONOME	300 €	PETANQUE	250 €

### Commission sécurité et environnement :

#### Le problème du bruit : soyons vigilants !

De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun. Les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage sont limités :

**Pour les particuliers : les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h ; Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h ; Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.**

**Pour les professionnels (sauf agriculteurs) :** tous les jours, sauf dimanche, de 7h à 20h.

Les aboiements de chiens répétés et intempestifs sont aussi considérés comme une gêne sonore. Les propriétaires sont donc tenus de prendre toutes les mesures propres à l'éviter. Il en est de même pour les utilisateurs de piscine et de jeux de plein air. Dès la tombée de la nuit, penser à diminuer le volume sonore de vos appareils et de vos conversations et éviter aussi l'usage inapproprié et stressant d'un klaxon. Prévenir les voisins ou les riverains à l'avance, si on doit faire du bruit (fête

familiale, travaux de particuliers ou de professionnels, ...). Les voisins apprécieront d'avoir été informés et sauront que la gêne n'est que temporaire. En cas de désagrément, **ne jamais répondre au bruit par le bruit.**

#### Atelier de jardinage

Avec Niort Agglo, la commune de Fressines organise le **23 septembre 2023, de 9h30 à 12h, à la mairie de Fressines, un atelier sur les alternatives aux pesticides.** Il sera animé par l'association « les ateliers de la simplicité ». Cet atelier ludique portera sur les rotations, les associations de plantes, les auxiliaires des cultures, le travail du sol, le paillage, les aménagements et techniques pour obtenir un jardin naturel en équilibre. Comme cet atelier gratuit est limité à 20 personnes, il est nécessaire de s'inscrire au préalable avec le lien, <https://www.niortagglo.fr/habiter-etudier/eau-potable/eco-animations/index.html> ou auprès de la mairie. **Les premiers inscrits seront retenus !**

Patrick Rousseaux, Adjoint pour la sécurité et l'environnement

### CITYALL

Afin de suivre l'actualité de votre commune, n'hésitez pas à vous connecter à CITY ALL, application gratuite. A ce jour 568 abonnés sont connectés. Merci aux Fressinoises et Fressinois.

QR-CODE de CityAll



## Le travail du Conseil Municipal (suite)

### Commission scolaire et jeunesse

**Dispositif argent de poche :** Lors du conseil municipal du 11 avril 2023, la reconduction du dispositif argent de poche a été prise à l'identique de l'année 2022 soit 75 demi-journées. Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes Fressinoises et Fressinois âgés de 16 à 18 ans. Celui-ci leur permet d'effectuer différents petits travaux au sein de la commune (entretien des espaces verts, tri classement d'archives, inventaire...) en étant encadré par un personnel communal ou un élu. La rémunération est fixée à 15 € pour une demi-journée de 3 h 30 incluant une pause de 30 minutes. Un courrier sera adressé à tous les jeunes concernés, avec les modalités d'inscription.

**Ecole :** L'inspection académique nous a confirmé la décision du CSAD (Comité Social d'Administration Départemental) actant la carte scolaire pour la rentrée 2023 à savoir la fermeture d'une classe. Notre école ne comportera donc plus que 7 classes à la

### C.C.A.S.

Vous avez des difficultés de budget insurmontables : la région Poitou Charentes propose un service d'accompagnement personnalisé site internet : [crésuspoitoucharentes.fr](http://crésuspoitoucharentes.fr). Une équipe de bénévoles qualifiés vous reçoit sur rendez-vous les mardis, mercredis, et jeudis à la maison des associations

### Commission voirie et bâtiment

**Vélo: ne soyez pas surpris !** Les agents techniques ayant récupéré un vélo en déchetterie et après quelques réparations, vont s'en servir pour des petits déplacements au sein de la commune.

**Poubelles :** Après un débat de fond en communauté de communes pour les poubelles et afin d'embellir les sites, un plan d'ensemble sera établi pour l'habillage en panneaux de bois réalisés en régie. Ce programme est prévu sur plusieurs années pour un coût communal raisonné, des sites seront plus prioritaires que d'autres pour l'environnement et la sécurité de tous. Un pare-vue en bois traité classe 3 nous reviendrait autour de 80 euros le m<sup>2</sup> TTC

**Parc du cèdre :** une clôture séparative avec la propriété privée va être installée : un grillage de 1,20 m de hauteur avec des piquets de châtaigner sur 25 m. Prix de revient : 340,06 TTC, travaux prévus au mois de mai.

**Le chemin pédestre de Rochetan /D7** rejoignant la rue du Lison se terminera par la construction d'une passerelle dont les bois sont commandés à Bois du Poitou Négociant à Soudan : les poutres principales en lamellé collé traité classe3 à hauteur de 1 853,40 TTC et le platelage ainsi que les gardes corps sont commandés à Point P de Saint Maixent pour un montant de 1 371,65 TTC. Une clôture de grillage pour 160 ml avec piquets de châtaigner sont en commande pour un montant de 808,68 TTC.

### A Savoir

**Transport scolaire:** reconduction de la participation de la commune au frais de transport scolaire (école de Fressines) à hauteur de 30 € par enfant.

**Cérémonie du 8 mai, participation d'un piquet d'honneur de l'ENSOA de St Maixent :** Rassemblement devant le monument aux morts à 10 h45, allocution, dépôt de gerbes, minute de silence et hymne national sont au programme.

Les enfants de l'école, les enseignants, les parents et l'ensemble de la population sont invités à y partici-

per. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur dans la cour de l'école offert par la municipalité.

**Les inscriptions scolaires:** Les parents d'enfants nouvellement arrivés sur la commune ou d'enfants nés en 2020 qui n'auraient pas reçu de la mairie, par mail ou courrier, le dossier d'inscription, peuvent dès à présent se renseigner en mairie soit au 05.49.73.98.73 ou par mail : [mairie-fressines@wanadoo.fr](mailto:mairie-fressines@wanadoo.fr). Une fois le dossier remis en mairie, ils pourront prendre rendez-vous avec la directrice de l'école à partir du 2 mai au 05.49.73.99.89.

**Conseil des jeunes :** Le potager partagé a été mis en place le jeudi 13 avril derrière la mairie. Vous y trouverez divers légumes et aromatiques (artichauts, choux, romarin, thym, ...). L'entretien de cet espace sera réalisé par les membres du conseil des jeunes.

Nadine LEDOUX, adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.

12 rue Cugnot à Niort au 06 20 34 18 83 mail : [cresuschniort@orange.fr](mailto:cresuschniort@orange.fr)

Le repas des aînés est prévu le samedi 7 octobre pour tous les Fressinois de 65 ans et plus au 31 décembre 2022. Prenez soins de vous et de vos proches. Paulette BALOTHE. Adjointe en charge du CCAS, des élections et du cimetière.

Toutes ces commandes soumises et acceptées au conseil municipal du mois d'avril ont fait avant tout une demande à concurrence pour être au mieux dit.

**Entretien des routes :** Cette année notre four-nisseur d'enrobé à chaud Colas interviendra en deux fois, il a commencé par la place et rue de la Plinière, rue du Lavoir, le lieudit Bois Martin et finira son intervention courant mai.

La route de Chanteloup, la rue des Rompis et le rond-point de Rochetan seront rénovés par un mono-couche sur toute la largeur de la chaussée.

Des points singuliers de nos routes communales et autour des ateliers municipaux seront restaurés.

Attention aux risques de dérapages et de projections de graviers dans vos déplacements.

**Salle des fêtes :** Le Grand Portail de la salle des fêtes ne sera pas réparé mais remplacé pour la somme de 3 730,80 TTC pose comprise par l'entreprise Iso-plaque.

Les agents du service technique avec de nouveaux terrains comme le Parc du Cèdre, le cheminement piétonnier sont bien sollicités, je les remercie pour leur implication dans tous ces projets communaux ainsi que toute l'équipe de la commission voirie bâtiment sans oublier les secrétaires.

Christophe DECOU. Adjoint en charge de la voirie et des bâtiments.

### Nouveaux commerçants ambulants:

Food truck « ROULE Tonton »

A compter du lundi 20 mars et sera présent les 1er et 3ème lundi de chaque mois.

Contact : 07.69.87.89.67  
mail : [rouletontondavid@gmail.com](mailto:rouletontondavid@gmail.com)

### Changement de jour

Pizzas artisanales au feu de bois - Le Four Ambulant sera présent le mardi soir de 18h à 22h au lieu du samedi et ce à partir du mardi 9 mai prochain. Suivez-nous sur internet : [lefourambulant.fr](http://lefourambulant.fr) ou sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer.

@lefourambulant (instagram) et Le Four Ambulant (page Facebook).

Contactez-nous au 06 27 96 67 44 pour réserver vos pizzas.

### Fermeture pour congés

Le Fressinois (bar et épicerie) sera fermé pour congés du samedi 20 mai à 13h jusqu'au samedi 27 mai inclus.

Réouverture le dimanche 28 mai de 7h à 13h et sera ouvert également le lundi 29 mai (pentecôte) aux heures habituelles.